

**RÉPONSE DE MONSIEUR BENOIT PAYAN,
MAIRE DE MARSEILLE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE MARSEILLE**

**(LE RECOURS AUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES
DES CABINETS DE CONSEIL)**



ARRIVEE LE 07/01/2025
N° 2025-0010 bis

VILLE DE MARSEILLE

Le Maire

Le **07 JAN. 2025**

Réf. : GREFFE/J.A/LB/n° 75 Contrôle n° 2024-000840

Réf. Interne : i24-000279

Madame la Présidente,

La Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte-d'Azur a conduit un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Marseille pour les exercices 2019 à 2023, dans le cadre d'une enquête interrégionale portant sur le recours par les collectivités territoriales aux prestations intellectuelles des cabinets de conseil. La Chambre a communiqué son rapport d'observations définitives le 5 novembre 2024, auquel vous m'avez proposé de répondre en application de l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières.

Nous partageons la satisfaction que vos magistrats ont manifestée quant aux conditions de communication et d'organisation du contrôle. La phase d'instruction, qui s'est étendue sur 15 semaines, a mobilisé plus de 40 agents, et près de 5 000 documents ont été contrôlés, validés et transmis.

Je souhaite relever, comme le souligne votre rapport, que le recours aux prestations intellectuelles par la Ville de Marseille, principalement motivé par la nécessité d'expertises ponctuelles ou en soutien des équipes communales, ne constitue pas un enjeu financier majeur au vu de la faible utilisation de cette modalité (0,39% du budget en moyenne entre 2019 et 2023).

De manière générale, la Chambre relève que certaines prestations ont été externalisées alors qu'elles pourraient être réalisées en interne « au vu de la taille de la commune », du nombre de missions ou de la

Madame Nathalie GERVAIS
Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte-d'Azur
17 rue de Pomègues
13295 Marseille Cedex 08

proportion de cadres. Cette remarque ne semble se fonder ni sur l'historique carence d'effectifs au sein de la Ville de Marseille, dont le taux d'administration est de 6,1 points inférieur à celui des communes de plus de 300 000 habitants, ni sur les difficultés de recrutement rencontrées par l'ensemble des employeurs publics en France. Berceau de situations diverses et complexes, Marseille, deuxième ville de France, doit affronter de nombreux défis. Le renfort des effectifs communaux pour un meilleur service aux Marseillaises et aux Marseillais est l'une des priorités de l'équipe municipale.

Je partage cependant les recommandations de votre Chambre sur le fond, qui sont déjà mises en œuvre au sein de notre collectivité, ou sont en voie de l'être. Un important chantier a en effet été engagé pour améliorer, moderniser et sécuriser les procédures. Des rectifications du rapport d'observations provisoires ont été proposées, afin qu'il reflète la réalité des travaux réalisés et engagés. Je regrette que de nombreuses demandes de corrections n'aient pas été prises en compte, malgré des explications détaillées fournies et les annexes supportant nos propos.

La procédure de préparation budgétaire et les processus de validation des actes au sein de l'administration donnent lieu à la diffusion d'une doctrine de recours à un cabinet de conseil (recommandation n°1). Les directions ne sont donc pas libres d'y recourir sous réserve de crédits disponibles.

S'agissant de la computation des seuils (recommandation n°2), le rapport ne fait pas mention des procédures et des outils mis en place pour veiller au respect des règles de mise en concurrence, notamment les tableaux de bord mensuels permettant un suivi centralisé des marchés. Par ailleurs, un outil informatique est en cours d'acquisition pour compléter ces procédures.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, la Ville de Marseille contrôle le respect par ses prestataires du RGPD (recommandation n°3) en amont et, sur échantillonnage, en aval de l'attribution du marché. Le prestataire doit ainsi fournir sa doctrine en la matière, celle de ses sous-traitants ainsi que ses effectifs dédiés afin d'évaluer le respect de la réglementation. En sus, une clause contractuelle engage tout attributaire à respecter strictement le RGPD. Les ambitions de la Ville en matière de conformité se traduisent aussi par des formations régulières, une FAQ en ligne, des grilles de lecture spécifiques au contrôle des prestataires.

L'analyse des valeurs ajoutées apportées par les prestations intellectuelles présentée en fin de rapport mériterait d'être nuancée (recommandation n°4). Les critiques apportées ne prennent pas en compte les réponses des services de la Ville sur les raisons d'externaliser (manque d'effectifs, neutralité pour l'évaluation d'un dispositif). Ainsi, la Chambre s'avère très critique sur les marchés de conseils en finance et fiscalités locales alors que les services de la Ville démontrent pourtant clairement une plus-value à ces études, d'une part grâce à des données plus récentes que celles des sites généralistes cités par la Chambre,

d'autre part parce qu'elles contiennent une analyse prospective en sus du rétrospectif. Concernant le marché d'analyse financière des organismes bénéficiant de garanties d'emprunt, ce dernier a été passé selon les recommandations de votre Chambre.

Bien que le contradictoire n'ait pas permis de fidèlement représenter la réalité des engagements de la Ville, je vous assure de ma pleine intention de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, dans la mesure des nuances et précisions ici énoncées.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.

A handwritten signature in blue ink that reads "Benoit Payan". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Benoit PAYAN